

Développement durable : Réaliser un plan de mobilité

2 jours - 14 heures

Code formation : ADHRH0146



adhara.fr

Objectifs

Développer une démarche de plan de mobilité (Plan de déplacements d'entreprise PDE, plan de déplacements interentreprise PDIE, plan de déplacements d'administration PDA).

Participants

Responsable RH
Responsable environnement/ qualité
Toute personne participant à une démarche RSE

Prérequis

Notions de base en gestion de projet.

Pédagogie

La pédagogie est basée sur le principe de la dynamique de groupe avec alternance d'apports théoriques, de phases de réflexion collectives et individuelles, d'exercices, d'études de cas et de mises en situations observées. Formation / Action participative et interactive : les participants sont acteurs de leur formation notamment lors des mises en situation car ils s'appuient sur leurs connaissances, les expériences et mettront en œuvre les nouveaux outils présentés au cours de la session.

Remarques

Certification

Profil de l'intervenant

Consultant-formateur expert. Suivi des compétences techniques et pédagogiques assuré par nos services.

Moyens techniques

Encadrement complet des stagiaires durant la formation. Espace d'accueil, configuration technique des salles et matériel pédagogique dédié pour les formations en centre. Remise d'une documentation pédagogique papier ou numérique à échéance de la formation.

Méthodes d'évaluation des acquis

Un contact téléphonique est systématiquement établi avec le stagiaire ou la personne chargée de son inscription afin de définir le positionnement. Si besoin, un questionnaire est adressé pour valider les prérequis en correspondance et obtenir toute précision nécessaire permettant l'adaptation de l'action. Durant la formation, des exercices individuels et collectifs sont proposés pour évaluer et valider les acquis du stagiaire. La feuille d'émargement signée par demi-journée ainsi que l'évaluation des acquis sont adressées avec la facture.

Programme

Développement durable : Réaliser un plan de mobilité

2 jours - 14 heures

Code formation : ADHRH0146



adhara.fr

Engager son entreprise dans une démarche de plan de mobilité (art.51 de la loi de transition énergétique)

Les enjeux;
Les avantages pour l'entreprise, le salarié, la collectivité;
La gestion du projet dans le temps;

Le cadre réglementaire et législatif

Les réglementations en vigueur;
Des exemples de plans réussis;

Les étapes de la mise en œuvre de la démarche

Le diagnostic;
Analyse de l'accessibilité du site;
Géolocalisation des salariés;
Déplacements professionnels;
Enquête mobilité;
Indicateurs de suivi;
La concertation: comment animer un groupe de travail dans l'entreprise?
Le plan d'actions chiffré et détaillé;
Un cas pratique servira de fil rouge l'ensemble de la formation.

Le suivi et la vie du plan d'action